



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un budget qui reste dans le rouge, mais qui n'empêche pas les projets

L'amélioration de la conjoncture se ressent dans le budget 2019 de Val-de-Travers, qui table néanmoins sur un déficit de 3,5 millions de francs. Celui-ci ne doit pas freiner les investissements pour autant.

Affichant un total de charges de 69 millions de francs, le budget 2019 de la commune de Val-de-Travers présente un déficit de 3,5 millions. Le montant est important, d'une même ampleur que celui de l'année en cours, à la différence près que ce dernier incluait un prélèvement de 1,1 million de francs à la réserve de politique conjoncturelle. Rien de tel cette fois, le règlement des finances ne le permettant pas.

Bien que la situation s'améliore un peu, elle demeure préoccupante, même si la limite de déficit imposée par les mécanismes de maîtrise des finances est pleinement respectée et que la fortune communale permet encore de « faire le dos rond » en attendant que la reprise se confirme.

Entretien routier en hausse

Quelques changements sont à signaler du côté des charges, dont ceux liés à la caisse de pensions Prévoyance.ne : la hausse des cotisations pour les employeurs alourdit la note de quelque 170'000 francs, tandis que la poursuite des mesures d'assainissement décidée sur le plan cantonal est intégralement couverte par une réserve. Dans un autre registre, le Conseil communal propose d'augmenter le montant affecté à l'entretien du long réseau routier communal (plus de 300 kilomètres !), en ajoutant 215'000 francs aux 500'000 francs actuels, dont 15'000 pour les pistes cyclables.

Contact

Frédéric Mairy – conseiller communal
Dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale
T +41 32 886 43 60 – M +41 78 892 14 16 – frederic.mairy@ne.ch



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Un budget qui reste dans le rouge

Le budget 2019 intègre par ailleurs l'augmentation de la capacité d'accueil des structures pré et parascolaires, décidée courant 2018.

Quant aux recettes, le Conseil communal table sur une hausse de près de 25% de l'impôt sur les personnes morales. Stabilité attendue en revanche quant à l'impôt sur les personnes physiques, dont un point a été transféré des communes vers l'Etat en 2018 (trop tardivement pour que le budget 2018 en tienne compte). Le cadre cantonal reste stable quant à lui, sans nouveaux reports de charge ni perte de ressources supplémentaire.

Investissements importants

Restant convaincu que la difficulté de ces années est passagère et que Val-de-Travers doit continuer d'aller de l'avant, le Conseil communal proposera plusieurs investissements qui demanderont de déroger au frein à l'endettement, comme cela a été le cas en 2017 et en 2018. Parmi les projets prioritaires se trouvent la sécurisation du village de Noiraigue contre les chutes de pierres, le réaménagement de la place de la gare de Couvet, l'extension du collège de Longereuse ou encore la création d'une morgue communale.

Le Conseil général se prononcera sur ce budget le 10 décembre prochain.

Val-de-Travers, le 28 novembre 2018

LE CONSEIL COMMUNAL

